



1 MAÎTRE NAGEUR SAUVETEUR OU BNSSA

La commune de Noyant-Villages recherche un maître-nageur sauveteur ou BNSSA pour la piscine municipale de Noyant.

Sous l'autorité de la Directrice Générale des Services de la commune nouvelle de Noyant-villages l'agent devra assurer la surveillance des bassins et la sécurité des usagers.

Date limite de candidature : 16/04/2023

Date prévue du recrutement : 03/06/2023

Poste : Non-Permanent

Type de recrutement : Contractuel sur accroissement saisonnier

Salaire indicatif : Grille des Educateurs de APS

Temps de travail : Temps non-complet 3.65/35ème du 03/06/23 au 07/07/23 puis temps complet 35/35ème du 08/07/23 au 03/09/23

MISSIONS

Sous la responsabilité de la Directrice Générale des Services, vous arrivez pour l'ouverture de la piscine municipale non-couverte au 03 juin 2023, afin d'assurer les missions suivantes :

- Assurer la surveillance des bassins et la sécurité des usagers dans le respect du POSS
- Vérifier le bon état des équipements de secours
- Appliquer et faire respecter les consignes d'hygiène et de sécurité, le règlement intérieur
- Porter assistance aux baigneurs en difficulté et assurer les premiers secours
- Veiller à la propreté et à l'hygiène générale de la plage et du bassin
- Participer à l'entretien général de l'établissement
- Mettre en œuvre les procédures d'ouverture et de fermeture des équipements.

PROFIL

- Titulaire du B.E.E.S.A.N. ou du BPJEPS spécialité "activités aquatiques" ou B.N.S.S.A.
- Etre à jour du recyclage PSE 1
- Aptitudes à encadrer et
- Connaître et appliquer le POSS
- Rigueur, dynamisme, disponibilité et qualités relationnelles

CONDITIONS DE TRAVAIL

- Du 03/06/23 au 07/07/23 : Travail les samedis de 15h00 à 18h00 + samedi 03/06 de 10h00 à 13h00
- Du 08/07/23 au 03/09/23 : Travail du mardi au dimanche de 11h00 à 13h00 et de 15h00 à 20h00 sauf le dimanche 19h00– Amplitude variable en fonction des nécessités de service et de la météo
- Salaire indicatif : Rémunération statutaire selon la grille des Educateur des APS + ICCP + Indemnité horaire de travail dimanche/jour férié

CANDIDATURE

Candidature à adresser à :

M. le Maire

3 rue d'Anjou – Noyant

49490 NOYANT-VILLAGES

rh@noyant-villages.fr